

Annexe 1 : Surveillance programmée dans les élevages de volailles situés en ZCT

1. Elevages cibles soumis à autocontrôles hebdomadaire sur les animaux morts :

- L'ensemble des élevages de palmipèdes, quel que soit le type ou l'étage de production
- L'ensemble des élevages en plein air
- Les élevages dont l'évaluation du niveau de biosécurité est défavorable

Echantillonnage	Prélèvement	Pool	Fréquence	Analyse	Si analyse positive
Tous les cadavres ramassés le lundi matin dans la limite de 5 cadavres	Écouvillonnage cloacal	Mélange par 5 des écouvillons	Tous les lundis matin	Gène M	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR
OU Pédichifonnette du bâtiment si absence ou 1 seul cadavre	Environnement	Aucun	Tous les lundis matin	Gène M	Nouveaux prélèvements par écouvillonnage trachéal et cloacal sur 20 animaux

2. Elevages cibles soumis à autocontrôles avant mouvements :

- Tous les élevages de palmipèdes, pour les mouvements entre élevage ou vers l'abattoir
- Tous les élevages de volailles autre que palmipèdes, pour les mouvements entre élevages.

Echantillonnage	Prélèvement	Pool	Fréquence	Analyse	Si analyse positive
20 animaux	Écouvillonnage cloacal en y incluant le cas échéant les 5 derniers animaux trouvés morts au cours de la dernière semaine	Mélange par 5 des écouvillons	48 h avant mouvements	Gène M	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR

3. Cas particulier des élevages de volailles démarrées (vente à des animaleries et particuliers) et des élevages de gibier à plume.

Dans ces élevages, le nombre de mouvements étant très important, seuls les autocontrôles hebdomadaires dans l'élevage sont à conduire.